

Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale

Parlement Communautaire

Secrétariat Général

*Direction des Séances, de la Législation,
de la Documentation et des Archives*



SESSION EXTRAORDINAIRE – ANNEE 2023

(Malabo, du 25 mai au 08 juin 2023)

Compte rendu des travaux

En application des dispositions combinées de sa Convention et de son Règlement intérieur, le Parlement Communautaire s'est réuni en session extraordinaire les 25 et 26 mai 2023 aux fins de procéder au réaménagement de ses organes.

La séance solennelle d'ouverture a été marquée par le discours de l'Honorable Hilarion ETONG, Président du Parlement Communautaire.

Dans son allocution, l'Honorable Hilarion ETONG a d'emblée rappelé le fait majeur qui dessine le contexte et sert de prétexte à la convocation de ladite session extraordinaire. A cet effet, il a rappelé les dispositions de la Convention et du Règlement intérieur du Parlement Communautaire qui invitent au réaménagement de ses organes consécutivement à la tenue de la Conférence des Chefs d'Etat.

Ensuite l'Honorable Hilarion ETONG, a exprimé ses remerciements et sa reconnaissance à son Excellence Paul Biya, Président de la République du Cameroun, Chef de l'Etat, Président sortant de la Conférence des Chefs d'Etat pour lui avoir renouvelé sa confiance en lui permettant d'exercer ce mandat à la Présidence du Parlement Communautaire.

Il a également renouvelé sa très respectueuse reconnaissance à son Excellence OBIANG NGUEMA MBASOGO, Président de la République de Guinée Equatoriale pour la protection dont il a bénéficié pendant toute la durée de l'exercice de ses fonctions au titre de la Convention de Vienne de 1968 sur les privilèges et les immunités diplomatiques et pour toutes les mesures qu'il a bien voulu prendre pour la réhabilitation de l'immeuble siège du Parlement Communautaire. Il a par ailleurs étendu ces remerciements à ses collègues de la délégation de Guinée Equatoriale, aux populations de la ville de Malabo et à leur maire ainsi qu'à l'ensemble du peuple de Guinée Equatoriale.

S'adressant au Professeur Daniel ONA ONDO, Président de la Commission de la CEMAC, il a en son nom propre et en celui de tous ses collègues, réservé la meilleure appréciation de la Représentation Communautaire pour la manière avec laquelle il aura conduit sa mission dans une conjoncture aussi difficile et pour les marques particulières d'attentions à l'endroit du Parlement Communautaire.

Il l'a également remercié pour son accompagnement durant son mandat. Ses remerciements se sont étendus à la Vice-Présidente de la Commission de la CEMAC, à tout le gouvernement de la Commission ainsi qu'à tous les hauts responsables de cette Institution.

Dans le même ordre d'idées, il a saisi l'occasion pour féliciter Monsieur Baltazar ENGONGA EDJO, qui bénéficie de la confiance de la plus haute autorité de son pays et de celle de la Conférence des Chefs d'Etat avec sa nomination au poste de Président de la Commission de la CEMAC.

A ses collègues députés membres du Bureau et tous les députés au Parlement communautaire, il a exprimé sa reconnaissance pour toutes les marques de soutien, l'écoute, la collaboration et les conseils.

A l'endroit du personnel du Secrétariat général du Parlement Communautaire, au premier rang duquel se trouve le Secrétaire général, il a exprimé ses sincères remerciements pour leur accompagnement et l'a exhorté à avoir à l'esprit qu'au Parlement Communautaire, ils sont au service de la communauté.

Au sujet des activités réalisées par le Parlement Communautaire durant son mandat, il a rappelé la traversée de la pandémie de la Covid-19 qui a contraint au travail en virtuel et induit la raréfaction des ressources financières.

Malgré ce fait, il a relevé que le Parlement, sous sa présidence a honoré ses missions de participation au processus décisionnel et de contrôle démocratique des Institutions, Organes, et Institutions de la CEMAC conformément aux engagements pris lors de son élection à la tête de l'Institution.

Ainsi, relativement à la participation au processus décisionnel de la communauté, a-t-il rappelé, le Parlement, a pris part aux réunions du conseil de Ministres et a examiné puis adopté d'innombrables avis permettant de valider chaque année le budget de la communauté, les projets de règlements, ainsi que d'importantes directives sur la libre circulation, le libre établissement des avocats, des enseignants et des architectes dans les pays de la Communauté.

Le Parlement Communautaire a également saisi les opportunités qui lui ont été offertes pour porter la voix des peuples de la communauté en formulant des plaidoyers, comme à l'occasion des premiers Etats généraux de la CEMAC organisés à Libreville en rappelant que le Parlement de la CEMAC, né de la volonté des chefs d'Etat, n'était pas une Institution résiduelle mais qu'au contraire, par le concept qui fait de la communauté, par vocation, une communauté des peuples pour les peuples, l'on ne peut imaginer la CEMAC sans prendre en compte ses peuples ou l'Institution qui les représente. L'occasion était tout indiquée pour inviter à relativiser les conclusions récurrentes tendant à faire passer le Parlement pour une Institution budgétivore alors même qu'aucun Parlement national, ni communautaire n'a vocation à produire des recettes. Le Président a exprimé sa satisfaction en indiquant que sur cette question il y ait eu une convergence entre l'exécutif et le délibérant communautaire.

Pour clore son propos, il a fait observer l'environnement économique, marqué par un contexte d'inflation mondiale généralisé, aggravé par la guerre en Ukraine a constitué la trame pour prolonger le plaidoyer du Parlement communautaire sur les modalités de financement de la communauté. A travers celui-ci, chacun de nos Etats membres est appelé à bâtir un consensus pour activer le mécanisme automatique de rétrocession de la TCI sans lequel il sera difficile à la communauté et à ses Institutions d'atteindre leur vitesse de croisière.

A la suite de cette séance d'ouverture, le Parlement a poursuivi ses travaux dans l'après-midi par une réunion du Bureau sur un ordre du jour qui comportait les points suivants :

- ✓ Lecture et adoption du compte rendu de la réunion du Bureau du 15 février 2023 ;
- ✓ Présentation de l'ordre du jour de la session ;
- ✓ Préparation de la séance plénière relative au réaménagement des organes du Parlement Communautaire.

Le Parlement Communautaire a poursuivi les travaux de sa session extraordinaire dans la matinée du 26 mai 2023 dans le cadre d'une séance plénière avec un seul point à l'ordre du jour en l'occurrence le réaménagement de ses organes.

La séance s'est déroulée suivant les étapes ci-après :

- 1- La mise en place du Bureau d'âge ;
- 2- L'élection du Président du Parlement Communautaire et son installation ;
- 3- Le mot de circonstance du Président du Parlement Communautaire élu ;
- 4- La passation des charges entre les Présidents entrant et sortant ;
- 5- L'élection aux autres postes du Bureau du Parlement Communautaire ;
- 6- L'élection des membres des bureaux des Commissions permanentes ;
- 7- L'examen et l'adoption du Compte rendu des Travaux de la session.

S'agissant du point relatif à la mise en place du Bureau d'âge, celui-ci a été composé comme suit :

Président : Honorable MAVOUNGOU BOUYOU Vincent (Gabon) ;

Secrétaires :

- Honorable MAHAMAT SALEH Moussa Idriss (Tchad) ;
- Honorable DJOUNFOUNE Cathia (Tchad).

Le doyen d'âge a ouvert cette étape de travaux en faisant observer une minute de silence à la mémoire de leurs collègues disparus à savoir, les Honorables NSOBEYA EFUMAN Santiago (Guinée Equatoriale) et MBAH NDAM Joseph (Cameroun).

Abordant le point relatif à l'élection du Président du Parlement Communautaire proprement dit, le Président du Bureau d'âge a précisé que suite à la passation des charges entre leurs Excellences Paul BIYA et Faustin Archange TOUADERA, respectivement Présidents sortant et entrant de la Conférence des Chefs d'Etat de la

Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), à l'issue du 15^e sommet ordinaire qui s'est tenu le 17 mars 2023 à Yaoundé , au Cameroun, le Parlement se réunit en session extraordinaire aux fins de procéder à l'élection de son nouveau Président.

Aussi, a-t-il relevé que la candidature à la Présidence du Parlement Communautaire obéissait aux dispositions de l'article 32, tiret 3 de la Convention régissant le Parlement Communautaire qui stipule :

« La présidence du Parlement Communautaire est exercée par un député ressortissant de l'Etat qui assure la présidence de la Conférence des Chefs d'Etat ».

C'est ainsi que présenté par la délégation parlementaire centrafricaine, l'Honorable député NGAMANA Evariste a été élu par acclamation Président du Parlement de la CEMAC et a été installé par le doyen d'âge.

A l'issue de l'élection du nouveau Président et de son installation par le doyen d'âge, une passation de charges s'est effectuée entre les Honorables ETONG Hilarion et NGAMANA Evariste, respectivement Présidents Sortant et entrant du Parlement Communautaire.

Prenant la parole pour son mot de circonstance, l'Honorable NGAMANA Evariste, nouveau Président du Parlement Communautaire a remercié les plus hautes autorités de la Guinée Equatoriale au premier rang desquelles le Président Teodoro OBIANG NGUEMA MBASOGO, dont le pays accueille les représentants des peuples de la Communauté à l'occasion de cette session extraordinaire.

Il a également élargi ses remerciements à l'endroit de Son Excellence Faustin Archange TOUADERA, Président de la République Centrafricaine et Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC qui a bien voulu placer sa confiance en lui, au Professeur Daniel ONA ONDO, Président de la Commission de la CEMAC qui a facilité de cette session malgré le contexte conjoncturel, au Président Hilarion ETONG, son prédécesseur pour le courage et la détermination avec lesquels il a dirigé l'institution et au doyen d'âge, l'Honorable MAVOUNGOU-BOUYOU Vincent, pour la dextérité avec laquelle il a conduit les travaux relatifs à son élection au perchoir de l'institution.

Par ailleurs, il a pris l'engagement de tout mettre en œuvre pour la reprise effective de la tenue des sessions en présentiel.

En plus, il a souhaité que l'Institution vote des résolutions s'imposant à tous les gouvernements de la sous-région et qu'elle exerce pleinement son rôle du contrôle de l'action de l'exécutif.

Pour clore son propos, il a exprimé le vœu que se renforcent les missions dévolues aux commissions permanentes du Parlement Communautaire.

Suite à la passation de charges ayant donné lieu à une suspension de séance, le Président élu du Parlement communautaire a présidé à l'élection aux autres postes du Bureau et aux Bureaux des Commissions permanentes.

Ainsi, à l'issue de ces votes, les organes du Parlement communautaire ont-ils été réaménagés ainsi qu'il suit :

I- BUREAU DU PARLEMENT COMMUNAUTAIRE

- 1- Président : Honorable NGAMANA Evariste, de nationalité centrafricaine;
- 2- Vice-Président Cameroun : Honorable ETONG Hilarion ;
- 3- Vice-Président Congo : Honorable SABAYE Fernand ;
- 4- Vice-Président Gabon : Honorable MAVOUNGOU-BOUYOU Vincent ;
- 5- Vice-Président Guinée Equatoriale: Honorable ONDO MITOGO AVOMO Pedro;
- 6- Vice-Président Tchad : Honorable ALI KOLOTOU TCHAIMI ;
- 7- Premier Secrétaire : Honorable NDJOUNFOUNE Cathia, de nationalité tchadienne ;
- 8- Deuxième Secrétaire : Honorable DJEME Dieudonné Marien, de nationalité centrafricaine ;
- 9- Premier Questeur : Honorable NSUE NFUMU Ramiro Pedro, de nationalité équato-guinéenne ;
- 10- Deuxième Questeur : Honorable FADIL Aliyoum, de nationalité camerounaise.

II- BUREAU DES COMMISSIONS PERMANENTES

A- Commission des Affaires Institutionnelles, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Politiques sectorielles communes (Commission n°2)

- Président : Honorable BATI Benoît (Congo) ;
- Vice-Président : Honorable NALKE DOROGO André (Centrafrique) ;
- Premier Rapporteur : Honorable OWONO NDONG Edgard (Gabon) ;
- Deuxième Rapporteur : Honorable HAMAN TCHIOUTO (Cameroun).

B- Commission des Politiques Economiques, Monétaires, Financières, Commerciales et Douanières (Commission n°2)

- Président : Honorable MBOUMI NZINZI Jean Claude (Gabon);
- Vice-Président : Honorable ROMADOUMNGAR Félix Nialbé (Tchad) ;
- Premier Rapporteur : Honorable ESONO OBIANG Jose-Antonio (Guinée Equatoriale) ;
- Deuxième Rapporteur : Honorable OPIMBAT Charlotte née MBOUNDZA MOKET (Congo).

Le traitement du dernier point a amené le Parlement à adopter le compte rendu des travaux de la session extraordinaire.

A la suite de cette séance plénière, le Parlement a tenu une séance solennelle de clôture de la session marquée par le discours de l'Honorable NGAMANA Evariste.

Fait à Malabo, le 26 mai 2023

Le Premier Secrétaire

Le Président

DJOUNFOUNE Cathia

NGAMANA Evariste